



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TCA-PTV-26/05/2021

Date de publication : 26/05/2021

TCA - Taxe sur la publicité télévisée

Positionnement du document dans le plan :

Le 2° du III de l'[article 26 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019](#) a supprimé les dispositions portant sur la taxe sur la publicité télévisée codifiées à l'[article 302 bis KA du code général des impôts](#), à compter du 1^{er} janvier 2020.

AVERTISSEMENT

Les commentaires contenus dans le présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, vous pouvez consulter les différentes versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions publiées ».